

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4987

objet : **Mandat spécial accordé à M. le président Collomb, Mme la vice-présidente Elmalan et MM. les vice-présidents Bret, Malaval, Vesco et Daclin pour une mission en Palestine et en Israël**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Une délégation conjointe ville de Lyon et Communauté urbaine, menée par monsieur le président, a été invitée à se rendre en Palestine et en Israël du 19 au 24 mars 2007, afin de rencontrer divers partenaires locaux et d'ouvrir des discussions sur les politiques de développement économique.

A cette occasion, la délégation menée par le président rencontrera le maire de Beer Sheva et assistera à Jérusalem à un séminaire sur les sciences de la vie en présence du ministre israélien Elie Yshai.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le président Gérard Collomb, à madame la vice-présidente Mireille Elmalan ainsi qu'à messieurs les vice-présidents Jean-Paul Bret, Jacques Malaval, Gilles Vesco et Jean-Michel Daclin pour une mission en Palestine et en Israël du 19 au 24 mars 2007.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,